

## **Appel à projets challenge sécurité routière inter-collèges du Doubs**

**2023 / 2024**

### **A) Présentation**

Ce challenge a pour objectif de créer une dynamique de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires du 2e degré. Il est proposé par l'Inspection Académique du Doubs, la Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT25) et le Département du Doubs pour qui la sécurité routière constitue un axe important du projet de mandat C@P 25.

Il est à noter que ce challenge s'inscrit aussi dans le cadre du DGO 2023 / 2027 élaboré par la Préfecture du Doubs en partenariat avec l'Inspection Académique du Doubs et le Département du Doubs.

Le DGO 2023 / 2027 est organisé autour de 4 enjeux, à savoir :

- Enjeu « 2 roues motorisées »
- Enjeu « Partage de la voirie »
- Enjeu « Risque routier professionnel »
- Enjeu « Conduites à risques » (vitesse, distracteurs, alcool et stupéfiants)

### **B) Objectifs du challenge**

L'enjeu de ce challenge est d'éduquer à la sécurité routière en amenant des jeunes, volontaires, à proposer une démarche de sensibilisation en matière de sécurité routière auprès du grand public pour faire évoluer positivement les comportements des usagers des routes sur l'ensemble du département.

L'objectif est aussi que les jeunes participants s'emparent du sujet de la sécurité routière en proposant des messages et / ou illustrations qui seront la base des **supports de communication** (affichage, annonces presse, réseaux sociaux, film, panneaux d'affichage en bord de route, expositions itinérantes...) **réalisés par le Département.**

**Le/les lauréat(s) du challenge verront ainsi leur(s) proposition(s) largement diffusée(s) sur l'ensemble du Doubs au terme du challenge.**

Par ailleurs, ce challenge est aussi un moyen d'améliorer leurs connaissances notamment sur les bons comportements à adopter en matière de sécurité routière. L'objectif est aussi qu'ils deviennent de véritables pairs référents sur le sujet auprès de leurs camarades et de leur entourage.

### **C) Les critères de participation**

**Le challenge s'adresse à tous les élèves de collèges privés et publics (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) et aux jeunes élus du Conseil Départemental des Jeunes.**

**Il implique :**

- **L'engagement d'un adulte de l'équipe enseignante, porteur du projet, qui accompagnera les jeunes dans le projet tout au long de l'année scolaire et à lors de la finale départementale ;**
- **Une volonté de l'équipe de s'engager dans un travail suivi sur l'année (club, etc.).**

**L'équipe sera composée de 6 jeunes maximum (moins suivant la catégorie choisie). Il peut y avoir plusieurs équipes dans chaque établissement.** Toutefois, si un trop grand nombre d'équipes d'un même établissement s'inscrivent, il pourra être demandé à/aux établissement(s) en question de sélectionner 2 ou 3 équipes maximum pour concourir lors de la finale – les autres productions seront conservées et mises en ligne mais ne participeront pas à la finale. A contrario, la tenue du challenge (et de sa finale) pourra être annulée dans le cas où le nombre d'équipes inscrites et / ou le nombre d'établissements scolaires représenté serait trop faible. **De plus, chaque groupe ne peut présenter qu'un seul projet.**

**La participation est conditionnée par :**

- **une action sécurité routière qui porte sur un projet de sensibilisation** de type affiche, audio, film, (conception du message sur les comportements des usagers de la route et / ou illustration et / ou réflexion sur la déclinaison possible en supports de communication en lien avec le Département).
- **la recherche de cohérence et la complémentarité avec le projet du Département du Doubs** (réalisation d'une campagne de communication grand public sur l'ensemble du Département).

**Le thème de cette édition 2023 – 2024 est : « Partageons la route, c'est un espace pour tous » .**

Pour cette nouvelle édition, les équipes devront se positionner dans une des catégories suivantes :

- **Affiche** (l'équipe devra être composée de 4 élèves maximum) ;
- **Audio** (l'équipe devra être composée de 5 élèves maximum) ;
- **Film** (l'équipe devra être composée de 6 élèves maximum).

Les équipes devront respecter le thème énoncé ci-dessus quelle que soit la catégorie choisie.

Après inscription dans l'une des catégories ci-dessus, des critères techniques de mise en place (délai, format...) seront précisés par le Conseil départemental afin que votre support soit utilisable pour la diffusion dans le département.

**À noter :**

Tout au long de l'année scolaire, la Direction de la Communication du Département fera écho dans ses supports de communication et auprès de la presse des actions menées dans les collèges et avec les jeunes élus du CDJ. Des temps forts (rencontres avec des conseillers départementaux, temps pour la restitution des travaux de chaque groupe...) seront également proposés pour valoriser les actions réalisées.

**La participation au challenge comprend :**

- 1) L'inscription de l'établissement et des différentes équipes au sein des établissements jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 dernier délai.**

- Composition de l'équipe :  
Effectif : **4 à 6 jeunes maximum suivant la catégorie choisie.**  
Désigner et identifier **un capitaine d'équipe.**
- Chaque équipe pourra se trouver un nom en lien avec sa réalisation.

L'inscription de l'équipe doit être réalisée par l'adulte référent via le lien ci-après :

<https://transnum-portail.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/697467?lang=fr>

- 2) La restitution obligatoire (pour la finale) du projet (affiche, audio ou vidéo) accompagné d'un dossier écrit présentant succinctement le projet et son organisation (constat, démarche, solution proposées et / ou mise en œuvre au sein de l'établissement). Le dossier numérisé (projet + dossier de présentation) sera à transmettre sous format numérique avant le mercredi 10 avril 2024 via une plateforme de transfert électronique.**

## **D) La sélection des lauréats à la Saline Royale d’Arc-et-Senans – Finale le mercredi 15 mai 2024**

La sélection des lauréats aura lieu à l’occasion de la finale départementale qui aura lieu à la Saline Royale d’Arc-et-Senans le mercredi 15 mai 2024. Le transport sera organisé par les services du Département et pris en charge intégralement par les organisateurs.

Lors de cette finale, les équipes seront évaluées sur leur projet de sensibilisation en matière de sécurité routière auprès du grand public pour faire évoluer positivement les comportements des usagers des routes sur l’ensemble du département (message et / ou illustration).

Le projet détaillé devra être exposé devant le/les jury(s). La présentation sera orale sur 15 minutes (10 minutes de présentation + 5 minutes de questions) et aucun support autre que le projet (audio, film, affiche) ne pourra être diffusé (pas de support powerpoint), seules les notes papiers sont acceptées. Seule l’équipe convoquée pourra être présente dans la salle avec éventuellement un encadrant.

Les critères d’évaluation porteront sur la production réalisée en rapport ainsi que sur la présentation orale du sujet par l’équipe. La grille d’évaluation est disponible à cette adresse : <https://www.ms25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/challenge-securite-routiere-inter-colleges-2023-a1090.html>

Pendant cette journée, des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière à l’attention de tous les participants au challenge seront proposés pour permettre la fluidité entre les passages des équipes devant le/les jury(s) et apporter un temps de détente. Ils pourront, sous une forme plus ludique, y enrichir leurs connaissances de base en sécurité routière et comportement citoyen.

## **E) Composition du/des jury(s)**

Les jurys sont composés de membres qui œuvrent dans le domaine de la sécurité routière et de professionnels de la communication, ils comprennent :

- des membres de l’Éducation Nationale ;
- des membres de la coordination départementale sécurité routière ;
- des membres du Département du Doubs (DRIT, DIRCOM, DESC) et du CDJ25 ;

Les délibérations du/des jury(s) sont secrètes. Les décisions du/des jury(s) ne pourront faire l’objet d’aucune contestation ni sur le fond ni sur la forme, elles seront connues le jour de la remise des prix.

## **F) Récompense :**

Les partenaires s’associent pour remettre aux équipes lauréates, aux équipes participantes et à leur établissement des prix sous formes de trophées, de lots et de bons cadeaux.

**Les projets des lauréats de chaque catégorie seront déclinés par le Département sous forme de campagne de communication grand public qui sera largement diffusée sur l'ensemble du Département.**

La cérémonie officielle de remise des prix sera organisée à la fin de la finale départementale de sécurité routière en présence du Directeur Académique ou de son représentant, de la Directrice de cabinet du Préfet ou de son représentant, de la Présidente du Département du Doubs ou de son représentant. La presse sera conviée à l'événement.

#### **G) Condition de faisabilité :**

***Les organisateurs se réservent le droit de modifier les conditions du challenge en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.***

#### **H) Assurance :**

Les conditions d'assurances au cours de la finale sont comparables à celles encadrant les sorties scolaires à savoir l'assurance des élèves et de l'établissement d'origine.

#### **I) Engagement :**

- La participation au présent challenge entraîne de la part des candidats l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le/les jury(s).
- Les candidats autorisent les organisateurs à utiliser leurs photographies relatives à l'opération objet du challenge dans toute manifestation liée à celui-ci sans que leur utilisation puisse ouvrir à quelque droit que ce soit. En cas de victoire au challenge, les lauréats acceptent la publication de leur nom et établissement dans la presse et autres supports d'information du Département.
- L'établissement d'origine de l'équipe se chargera de récupérer une autorisation parentale pour la participation des jeunes à la finale départementale stipulant le droit à l'image évoqué ci-dessus.

#### **J) Droits à la propriété des auteurs**

Les participants au challenge s'engagent à ne présenter au(x) jury(s) que des productions dont ils sont les auteurs.

Les participants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs dans un but pédagogique et sans but lucratif, à utiliser et diffuser les présentations réalisées avec mention des auteurs.

L'adulte de l'équipe enseignante qui encadre les élèves, s'assure que les précautions ont été prises pour utiliser de plein droit les images, et documents (textuels, sonores, graphiques...) qu'ils présentent.

Il autorise, par ailleurs et à titre gracieux, le Département du Doubs à décliner leur(s) messages(s) et/ou illustrations et/ou productions pour une campagne de communication sur la sécurité routière à destination du grand public.

### **K) Remarques**

Des vidéos et photos peuvent être prises toute l'année durant les séances et la **finale** départementale. Chaque participant devra remplir une autorisation d'utilisation du **droit à l'image**.

### **Contacts**

Direction Départementale des Territoires du Doubs : pôle Sécurité Routière : [ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr)

Les réalisations des équipes des éditions précédentes sont visibles sur :

- le site de la Maison de la Sécurité Routière du Doubs : <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/>
- ou sur celui du Département : <https://www.doubs.fr/>